

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK =
Mensuration, photogrammétrie, génie rural**

Band (Jahr): **100 (2002)**

Heft 5

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

sur un appui organisationnel, technique et financier de la part de la Confédération. A titre d'exemple, le fameux projet d'«agglomération du Grand Fribourg», portant sur la constitution d'une personne morale de droit public en application de la loi frigourgeoise sur les agglomérations, ne bénéficiait pas jusqu'à présent d'un tel soutien. La Confédération compte enfin s'attaquer aux problèmes de capacité et de pollution générés par le trafic urbain, tout en veillant à l'avancement du projet de raccordement au réseau ferroviaire à grande vitesse. Le Conseil fédéral voit en outre dans la nouvelle péréquation financière (NPF) – dont le Parlement fédéral s'occupera prochainement – un élément important de sa politique des agglomérations. On y trouve notamment des propositions d'indemnisation des villes-centres pour les charges qu'elles supportent, à l'instar des compensations allouées aux régions de montagne en raison de leur topographie défavorable. C'est en matière de transports que la Confédération a le plus de compétences. Il n'est donc pas étonnant que sa politique des agglomérations soit fortement axée sur les questions de trafic. En fait, un grand pas serait déjà accompli si la Confédération pouvait contribuer à résoudre les problèmes de transports que les cantons et les communes sont incapables de gé-

rer seuls. La Confédération n'accordera cependant son soutien qu'aux communes prêtes à collaborer entre elles en matière d'aménagement du territoire. En effet, les questions de transports et d'urbanisation doivent être traitées conjointement, si l'on veut éviter que le développement urbain ne s'assimile à un éternel – et coûteux – rafistolage. Aussi la Confédération exige-t-elle des communes impliquées un «projet d'agglomération» commun.

Projet d'agglomération

En quoi consiste exactement un tel «projet d'agglomération»? Il s'agit d'un instrument d'aménagement du territoire qui permet de traiter conjointement les problématiques d'urbanisation, de transports et d'environnement à l'échelle d'une agglomération. Ce nouvel instrument a été nommé ainsi parce que les cantons doivent pouvoir affiner leurs instruments de planification actuels et les appliquer aux agglomérations. Un plan directeur régional étroitement lié au plan directeur cantonal et au plan de mesures pour la protection de l'air pourrait par exemple constituer un tel «projet d'agglomération». De premières démarches prometteuses ont été entreprises dans ce sens dans les agglomérations de Berne et de Thoune. Si la Confédération n'entend oc-

Rapport de la Confédération sur la politique des agglomérations (Rapport du Conseil fédéral du 19.12.2001), téléchargeable sur le site www.are.admin.ch
Brochure «Charte pour l'avenir d'une Suisse urbaine», de février 2002, disponible auprès du secrétariat de l'Association Métropole Suisse, Affolternstrasse 123, 8050 Zurich, www.metropole-ch.ch.

troyer de subventions en matière de transports que sur la base d'un projet d'agglomération, c'est pour éviter que son argent soit utilisé sans vision d'ensemble et en contradiction avec les objectifs de sa politique d'aménagement du territoire. On attend avec intérêt de voir comment le Parlement réagira à ces propositions.

Association suisse pour l'aménagement national ASPAN
Rudolf Muggli
Seilerstrasse 22
CH-3011 Bern
rudolf.muggli@vlp-aspam.ch

Wandeln Sie Ihr INTERLIS-Datenmodell in ein UML-Diagramm. Oder umgekehrt. Software herunterladen, testen.

Ihr Datenmodell als Diagramm!



EISENHUT INFORMATIK

Rosenweg 14 • CH-3303 Jegenstorf • Tel 031 762 06 62 • Fax 031 762 06 64 • <http://www.eisenhutinformatik.ch>